Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mardi 18 Rabiaa II 1443
23 Novembre 2021

N° 109

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2592**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2595**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2598**
Homologation de résolutions **2599**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2599**
Avis aux créanciers..... **2606**
Convocations
Sociétés anonymes **2607**
Autres sociétés **2608**
Divers
Avis au public..... **2609**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société MIXAL

Société anonyme

Au capital de 8 975 000 Dinars

Siège social : Boulevard de l'environnement Zl Bir El Kassaa Ben Arous

Identifiant unique (RNE) : 0644659T

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 23 septembre 2021 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 27 octobre 2021, quittance n°M034055, enregistrement n°21701462, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, en date du 17 novembre 2020 sous le numéro 2021109974, il a été décidé de transférer le siège social à la Zone industrielle -BP295- Rue de la physique 2013 Ben Arous.

2021R02840SANB2

Société SEMPA

Société anonyme

Au capital de 3 340 000

Siège social : Boulevard de l'Environnement Bir El Kassaa 2059 Ben Arous

Identifiant Unique : 0755643B

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 23 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 02 novembre 2021, quittance n°M034547, enregistrement n°21701504 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 9 novembre 2021 sous le numéro 2021107648, il a été décidé ce qui suit :

- L'acceptation de la démission du président du conseil Mme Sonia Tarifa et lui donne quitus.

- L'acceptation de la démission de Monsieur Adel Gara de son poste de Directeur Général et lui donne quitus.

- La Nomination de Monsieur Tarak Cherif en tant que Président Directeur Général pour une période de trois années 2021, 2022 et 2023 et dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023 et lui confère les pouvoirs les plus étendus et ce dans la limite de l'objet social et sous réserves des pouvoirs que la loi et les statuts de la société.

- La Nomination de Monsieur Baligh Samet en tant que Directeur Général Adjoint de la société pour une période de trois années 2021, 2022 et 2023 et dont son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2024 pour statuer sur les comptes de l'exercice 2023.

2021R02841SANB2

Société SEMPA

Société anonyme

Au capital de 3 340 000

Siège social : Boulevard de l'Environnement Bir El Kassaa 2059 Ben Arous

Identifiant Unique : 0755643B

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire en date du 23 septembre 2021, enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 02 novembre 2021, quittance n° M034543, enregistrement n°21701503, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises sous le numéro 2021107648 en date du 9 novembre2021, il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation de la date de la tenue de la réunion.

- L'approbation des états financiers dés la création de la société jusqu'à la date de la tenue de la présente réunion.

- Donne quitus entier, définitif et sans aucune réserve aux administrateurs et des directeurs généraux pour leur gestion durant la période de 2007 jusqu'au 31 août 2021 exception faite des engagements qui peuvent surgir en hors bilans.

- L'acceptation de la démission des anciens membres du conseil d'administration.

- La nomination de nouveaux administrateurs : M. Tarak Cherif, M. Khalil Cherif et, M. Imed Sammouda, et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant être tenue en 2023, statuant sur Les comptes de l'exercice 2022.

- Nomination de M. Moez Ben Ali en tant que commissaire aux comptes pour trois exercices 2021, 2022 et 2023.

2021R02842SANB2

Notice

Augmentation de capital

Société ALUMENAGE

SA au capital de 4. 720.000 Dinars

Siège social : 1111 Djebal Elouest Zaghouan

(En application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales)

Suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue le 16 novembre 2021 et conformément à l'article 302 du code des sociétés commerciales, le président directeur général de la société Aluménage informe le public que le capital sera augmenté selon les indications suivantes :

1- Dénomination sociale : Aluménage

2- Forme de la société : S.A ne faisant pas APE. Identifiant Unique 983098T.

3- Montant du capital social : 4 720 000 Dinars

4- Montant de l'augmentation : 720 000 Dinars

5- Adresse du siège social : 1111 Djebal Elouest Zaghouan

6- Objet social : La fabrication des articles de ménage en Aluminium.

7- Durée prévue : 99 ans

8- Date et lieu du dépôt du projet du PV de l'augmentation : Le 18 novembre 2021 au registre national des entreprises n°AC 061712021.

9- Nombre des actions à souscrire contre numéraire avec suppression de DPS : 72000 actions et ce par conversion du compte courant actionnaire.

10- Valeur nominale de l'action à émettre : 10 Dinars

11- Conditions d'admission aux assemblées des actionnaires : Tous les actionnaires peuvent participer aux assemblées et ils ont droit de vote proportionnellement à leurs mises.

12- Stipulations relatives à la répartition du résultat, et à la constitution des réserves : 5% réserve légal, le reliquat sera réparti par l'assemblée générale ordinaire.

13- Délai de souscription : 15 jours à partir de la date de la notice avec la possibilité de clôture anticipée avant l'expiration dudit délai.

2021R02851SANB2

INTEGRA PARTNERS

Société anonyme

Siège social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord

IU : 426121X

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 8/11/2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau- Tunis le 15/11/2021 sous le numéro d'enregistrement 21507238 quittance n°9323 et déposé au Registre National des Entreprises en date du 18/11/2021 sous la quittance numéro 2021F61739020.

Les associés ont décidé :

- Le rachat par la Société en vue de leur annulation de 14.250 actions appartenant à Monsieur Fethi Mestiri au prix unitaire de quatre cent vingt et un dinar et cinquante trois millimes (421,053 dinars).

- La réduction du capital de la société de cent quarante-deux mille cinq cent (142.500) dinars pour le ramener d'un montant d'un million soixante-huit mille deux cent vingt (1.068.220) dinars à un montant de neuf cent vingt-cinq mille sept cent vingt (925.720) dinars. Cette opération de réduction de capital sera réalisée par l'annulation de quatorze mille deux cent cinquante (14.250) actions de dix Dinars Tunisiens (10 DT) chacune.

- La modification de l'article 6 des statuts.

- L'assemblée générale extraordinaire donne pouvoir au conseil d'administration à déléguer à la direction générale le pouvoir d'effectuer les formalités de ladite réduction de capital.

2021R02856SANB2

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie parla loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant Unique : 1566945S

MF : 000MA1566945/S

Conformément au PV du conseil d'administration, de la société FIDELITY SICAV PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable, tenue le 28 avril 2021 à 12 heures au siège social de la société sis à Green Center Bloc C 2ème étage Les Berges du Lac 1053, enregistré à la recette des finances Le Lac, Tunis, à la date du 10 septembre 2021 sous le numéro 21706664, quittance numéro M066008, déposé au Registre National des Entreprises à la date du 21 octobre 2021, les administrateurs de la société ont décidé de nommer Monsieur Mustapha Medhioub, commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021-2022 et 2023.

2021R02858SANB2

FIDELITY SICAV PLUS

Société d'Investissement à Capital Variable

Régie par la loi n°2001-83 du 24 Juillet 2001

Siège social : Green Center Bloc «C» 2ème étage Rue Lac de Constance Les Berges du Lac 1053

Identifiant Unique : 1566945S

MF : 000MA1566945/S

Conformément au PV du conseil d'administration, de la société FIDELITY SICAV PLUS, Société d'Investissement à Capital Variable, tenue le 26 mai 2021, à 11 heures au siège social de la société sis à Green Center Bloc C 2ème étage Les Berges du Lac 1053, enregistré à la recette des finances Le Lac en date du 22 juin 2021, sous le numéro 21704520, quittance numéro M049357, déposé au Registre National des Entreprises à la date du 27 octobre 2021, les administrateurs de la société ont décidé de renommer Monsieur Mourad Ben Chaabane, président du Conseil d'Administration et Monsieur Mohamed Iyadh Gorgi, Directeur Général de la société pour les exercices 2021-2022 et 2023.

2021R02859SANB2

Notice d'augmentation de capital

Société «Les Grandes Carrières du Sahel» SA

Société anonyme

Au capital de 3.200.000 Dinars

Siège social : 44, Rue de Cordoue El Manar 1 - 2092 Tunis

Identifiant Unique : 1124455X

En application des dispositions de l'article 164 et 302 du code des sociétés commerciales, il est porté à la connaissance du public qu'en vertu du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 19 Août 2020 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés premier Bureau Tunis, le 7 septembre 2020 sous le n°20504533, quittance n°5934, dont une copie a été déposée au Centre National du Registre des

Entreprises en date du 19 novembre 2021 sous le n°AC011722021, il a été décidé d'augmenter le capital de la société de 3.200,000 dinars à 5.000,000 dinars en numéraires en supprimant le droit préférentiel de souscription et réservant l'augmentation à certains actionnaires et ce suivant les procédures et les caractéristiques ci-après décrits :

Objet social : L'exploitation de carrières de pierres, de sable et de tous produits relevant de l'industrie des matériaux de construction.

Durée : 99 années.

Montant de l'augmentation en numéraires : 1.800.000 dinars.

Nombre d'actions à souscrire en numéraires : 180.000 actions à souscrire en totalité et à libérer en totalité lors de la souscription.

Valeur nominale des actions à émettre : 10 dinars chacune.

Délai de souscription : Mr Haroun Slama bénéficie d'un délai de 15 jours pour la souscription à l'augmentation du capital avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai.

Avantages particuliers : Aucun

Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires et d'exercice du droit de vote et stipulations relatives à la répartition du résultat, à la constitution de réserves et à la répartition du boni de liquidation : aucun changement par rapport aux statuts.

Modalités de convocation de l'assemblée générale : Suivant les conditions légales.

Dépôt des fonds : Auprès de l'Union Internationale de Banques, Agence Charguia, compte N°122030000108008162-19.

2021R02864SANB2

"Société ITALCAR S.A"

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1 2035 Tunis Carthage

MF : 937892D

En vertu du Conseil d'Administration en date du 8 novembre 2021, enregistré à la recette des finances à la Charguia, en date du 16 novembre 2021, sous le n°21809638, quittance n°M106869, dont un exemplaire déposé au Registre National des Entreprises le 16/11/2021 sous le n°2021109509.

Le conseil autorise le Directeur Général en co-signature avec le Directeur Financier et Administratif Mme. Aida Troudi à contracter un crédit et de donner les garanties nécessaires.

2021402813SANB2

«Société LE MOTEUR S.A»

Capital social : 3 000 000 Dinars

Rue 8612, Impasse n°4 - Zone Industrielle - La Charguia 1-2035 Tunis Carthage

MF : 02167/H/A/M/000

RC : B18161996

En vertu du Conseil d'Administration en date du 8 novembre 2021, enregistré à la recette des finances à la Charguia, en date du 16 novembre 2021, sous le n°21809639, quittance n°M106872, dont un exemplaire déposé au Registre National des Entreprises le 16/11/2021 sous le n°2021109513.

Le conseil autorise le Directeur Général en co-signature avec le Directeur Financier et Administratif M. Slim Lakhal a contracté un crédit et de donner les garanties nécessaires.

2021402814SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Clôture et Radiation d'une S.A.R.L

Raison sociale : SOCIETE UNION SPECIAL TUNISIA

RNE : 1304404M

Siège social : 152, Avenue Othman Ibn Affene 2091 El Menzah 6 Ariana

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de 9/8/2021 enregistré à la recette des finances Bureau El Menzeh 6 le 11/8/2021 sous le n°21504818, Quittance n°M076868 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des entreprises sous le n°2021105672 en date du 02/11/2021 il a été décidé de :

- La clôture et la radiation de la Société de registre National des entreprises.

2021R02837SRLB2

Consentement de la société concernant la cession d'un appartement à un associé

SOCIETE M'RAIHI DE PROMOTION IMMOBILIERE

Siège social : Bu A1 Résidence Yanis Av 25 juillet Mourouj 5 Ben Arous

Société à responsabilité limitée

Au capital de 700 000 DT

Code TVA : 1055563P/P/M/000

Suivant PV de l'AG du 15 novembre 2018, enregistré à la recette des finances de Bir Kasaa le 28 novembre 2018 sous le n°18701124, n° de quittance M028083, aussi suivant PV de l'AG du 25 mars 2019, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj le 26 mars 2019 sous le n°19701229, n° de quittance M029389 dont une copie a été déposée au greffe du registre national des entreprises à Nabeul le 18 mars 2021 numéro dossier 202123751, il a été décidé à l'unanimité des associés l'accord de la cession de l'appartement A52 à l'associé et gérant Monsieur Amine M'Raihi sans réserve, cet appartement est sis à la résidence d'habitation LORENS au Mourouj 6 sous le n° d'inscription 83768 extrait du titre foncier n° 9686 Ben Arous et ce suite au contrat de vente d'immeuble daté du 8 décembre 2017, enregistré à la recette des finances d'El Mourouj à la date du 14 décembre 2017 sous le numéro d'enregistrement 17105635, numéro de quittance M084176.

2021R02863SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT TUNISIE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 9.500.000 Euros

Siège social : Zone Industrielle de Béja - 9000 Béja

I.U : 1012654G

Suivant un procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des associés du 30/4/2021 (enregistré à la Recette des finances Rue Arbi Zarrouk, Béja le 8/6/2021 sous Qn°M026161 En°21703159)

Les associés approuvent les états financiers arrêtés au 31/12/2020

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique n° 1012654G en date du 14/7/2021.

2021402820SRLB2

KROMBERG & SCHUBERT CENRTE TECHNOLOGIQUE SARL

Société à responsabilité limitée Non-Résidente

Capital social : 520.000 Euros

Siège social : Pôle El Ghazala des Technologies - Route de Raoued-2080 Ariana

I.U : 1027448E

Suivant un procès-verbal de la décision collective ordinaire des associés du 30/4/2021 (enregistré à la recette des finances Rue Arbi Zarrouk, Béja le 8/6/2021 sous Qn°M026160 En°21703158).

Les associés approuvent les Etats financiers arrêtés au 31/12/2020.

Dont un exemplaire du P.V a été déposé au registre national des entreprises sous l'identifiant unique N° 1027448E en date du 3/11/2021.

2021402821SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP enregistré à la recette des finances Mornag le 12-11-2021 sous le n°21202114 quittance n°M051513, Mr Ahmed Dhiya Arwel a cédé à Mr Sabri Dhahbi un fonds de commerce par ses éléments corporels et incorporels situé à l'avenue Farhat Hached n°10 Mornag Ben Arous, destiné Commerce articles de cadeaux. Les oppositions aux prix de cession doivent être formulées entre les mains de l'acquéreur à son adresse à l'avenue Farhat Hached n°10 Mornag Ben Arous. Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 17-11-2021.

2021R02828FCCC2

Don d'un fonds de commerce

D'après les livres édités par maître Faiza El-Bajouti Notaire de Tozeur inscrite au premier projet de livre page 50 numéro 95 et au classeur sous le numéro 9911 en date du 27/9/2021 inscrit à la recette des finances de Tozeur le 26/10/2021 le numéro M027287 a été attribué à Mme Aïcha Bent Ahmed Ben Belkacem, résidente dans le quartier aéroportuaire de Tozeur au profit de son fils, M. Taha Ben Mohamed El-Hedi Bel Tayef qui réside au quartier de l'Aéroport de Tozeur, toutes les origines commerciales destinées à la réparation et à la vente de téléphone portable et utilisé dans la boutique située rue 2 Mars à proximité du café Kadissia, Tozeur, avec tous ses éléments moraux et matériels. Toute réclamation doit être déposée ou dirigé vers le magasin commercial d'origine situé Rue 2 Mars Tozeur, près du Café Kadissia, Gouvernorat de Tozeur, dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de publication de cette annonce au Journal Officiel de la République Tunisienne. Cette annonce a été publiée dans le journal Al Shorouk le 12 novembre 2021.

Et cette annonce a été publiée dans le journal La presse le 12 novembre 2021.

2021R02830FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Yasminette le 16/11/2021 quittance n°M045612, enregistrement 21202603. Mr Riadh Ben Hssan Ben Khediri Karim a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que boucherie sis à Mornag Km 7 n°100 à Mr Kais Ben Taher Ben Salah Amri.

Les créanciers doivent faire oppositions à l'adresse de vendeur à son adresse sis 42 rue Amilcar Yasminette Nouvelle Madina Ben Arous dite dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achorouk le 19/11/2021.

2021R02831FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date le 6 octobre 2021 enregistré à la recette des finances avenue Habib Bourguiba Jendouba le 6 octobre 2021 sous le numéro 21203726 quittance n°M059323 Monsieur Hichem Ben Abdelhamid Marzouki titulaire de la CIN 02512444 délivrée le 30 octobre 2018 a vendu à Madame Chiraz Bent Chedli Ben Hamouda Souli titulaire de la CIN 07869812 délivrée le 3 janvier 2003, le fonds de commerce destiné à l'activité restaurant approche Khmaies Hajri Jendouba 8100.

Toute opération sera reçue entre les mains de l'acheteuse Madame Chiraz Bent Chedli Ben Hamouda Souli à l'endroit du fonds délais légaux de 20 jours à partir de la date de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié aux journaux Alchourouk et le Quotidien du 14/11/2021.

2021R02839FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 4/11/2021 enregistré à la recette des finances de Zarzis le 8/11/2021 sous le n°21202338, quittance n°M089490, STE KNIS FOOD, société à responsabilité limitée, son identifiant unique au registre national des

entreprises 1597905E, son adresse sociale Route Jerba 4170 Zarzis et représentée par son gérant Monsieur Knis Said Ben Abdelfatteh, titulaire de la CIN n°13429988, demeurant à Souihel Zarzis, a vendu à Monsieur Sohbani Belsem Ben Mohamed Ben Hédi, CIN n° 13474706 délivrée à Tunis le 25/9/2018, demeurant à Ksar Awled Said Zarzis, le fonds de commerce sis à Route Jerba 4170 Zarzis, destiné à l'exercice de commerce de Pizzeria, Crêperie, Sandwicher.

Les oppositions seront reçues entre les mains de l'acheteur Monsieur Sohbani Belsem Ben Mohamed Ben Hédi, à l'adresse où est exploité le fonds de commerce objet de vente, Route Jerba 4170 Zarzis, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» et journal «Le Temps» du 11/11/2021 sous le numéro PM2101152.

2021R02848FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

par acte sous seing privé en date de 26-10-2021 enregistré à la recette des finances de Ghardimaou 29-10-2021 sous n° de quittance M035536 et enregistrement 21201298. Madame Jalila bint nassir mai titulaire de la cin n°02560036 délivrée le 27-9-2012 a vendu à Madame Yamina Bint Saleh Haji, titulaire de la cin n°07997218 délivrée le 16-5-2016 le fonds de commerce destiné à l'activité de la vente d'alimentation générale au local sis à la rue marché central Ghardimaou Jendouba.

Les oppositions doivent parvenir au cabinet de Maître Cherni Nabil sis rue Iben Kouldoun Jendouba dans les 20 jours à partir de la date de publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne

Cet avis a été publié au journal Echourouk le 31-10-2021.

2021R02849FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Tabarka le 01/11/2021 quittance sous le numéro 21201068 n°M031329 Monsieur El Mouldi Ben Hssen Ben Mohamed Zouaoui titulaire de CIN n°02361591 datée le 18/11/2011 a vendu à Madame Olfa Bent Moncef Ben Kilani Mastouri titulaire de CIN n°07849091 daté le 13/11/2019 la totalité du fonds de commerce affecté à la vente de poissons, crustacés et moules sis à 22 rue Mongi Slim Tabarka.

Les oppositions sont recevables dans un délai de 20 jours dès la publication, de cette vente au JORT chez le rédacteur du contrat Maître Hmissi Wadii sis à 23 rue Hédi Chaker Tabarka Jendouba.

Cette annonce a été publiée dans deux journaux quotidiens «Achourouk» et «le Quotidien» le 4/11/2021.

2021R02850FCCC2

Contrat de cession sans contre partie d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 22/9/2021 enregistré à la recette des finances de rue du port Zarzis le 22/9/2021 sous le n°21201941, quittance n°M078477, Madame Ben Chouikha Anissa Bent Taher ép Farik Abdesslem, CIN n°05782184 délivrée à Tunis le 11/3/2016, demeurant à Hay Sidi Saad Souihel Zarzis, cède et accorde sans contre partie, à Monsieur Farik Mansour Ben Abdeyem Ben Mansour, CIN n°13430972 délivrée à Tunis le 3/11/2018, demeurant à Hay Sidi Saad Souihel Zarzis, un fonds de commerce destiné à l'activité de station de services, Matricule fiscal 1638141/L, exploité dans le local sis à Hay Elmansoura Souihel 4170 Zarzis Médenine.

Cette annonce a été publiée au journal «Assabah» et journal «Le Temps» du 11/11/2021 sous le numéro PM2101151.

2021R02852FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Siliana avenue Taieb Mehiri Siliana le 3/11/2021 (reçu M034316) Mme. Wissal Bent Ridha Ben Ali Zakraoui demeurant à cité flaha Siliana a vendu à Mme Tahani Bent Salah Moulahi demeurant à cité Laarab Siliana, la totalité du fonds de commerce destiné à un jardin d'enfants au local de la CNRPS sis à cité Jassmin Siliana.

Les oppositions se feront au local de l'acheteur Mme Tahani Bent Salah Moulahi demeurant à cité Laarab Siliana pendant la période de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au journal officiel et à un journal quotidien.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achorouk et le quotidien le 20/11/2021.

2021R02854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Omar Ben Thabet a vendu à Aniss Lmhamdi le fonds de commerce; situé au rez-de-chaussée de l'immeuble MALIKA b b 1 Manouba 2010 pour un prix total de trois mille dinars selon les livres écrits égalisés à la municipalité douar Hicher Manouba à la date du 13/7/2021 enregistré à la recette des finances à Manouba à la date du 25/10/2021 sous le numéro de quittance M044594 et sous le numéro d'enregistrement 21203045 et qui est publié à Dar Anwar d'édition de diffusion de presse et de Publicité sous facture N F C21/23287 du 10/11/2021 considérant que le siège de fonds de commerce dans lequel l'origine commercial est utilisé a été désigné comme le lieu choisi pour recevoir l'opposition dans les vingt jours à compter de la date de publication de l'annonce de vente fait en vertu de ce contrat au journal officiel de la République Tunisienne.

2021R02857FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P en date du 24-5-2021, enregistré à la recette des finances d'elyasminet le 18-6-2021 sous le n°21201457, quittance n°M027262, Mr Azar Saiidane a vendu à Mr Sohayeb Arfaoui la totalité d'un fonds de commerce d'une station de lavage de voitures sis à 28 lotissement Bensmina el Médina el Jadida Ben Arous. Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de l'acheteur à son domicile sis au 07 rue Sidi Ali el Hrayri Elhalfawin Tunis dans le délai de 20 jours de la date de la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Il a été publié aux journaux le Quotidien et Achourouk du 14/11/2021.

2021R02860FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances El Menzah le 16/11/2021 enregistrement n°04705446 quittance n°M106651.

Mme Dorra Madhyoub vend la totalité du fonds de commerce nommé DOREMPY avec tous ses éléments corporels et incorporels pour activité vente prêt à porter situé n°5 Galerie Jamil Menzeh 6 à Mme Meherzia Rezgi.

Toutes les oppositions doivent être déposées chez l'acheteur Mme Meherzia Rezgi à l'adresse du fonds de commerce sis 5 Galerie Jamil Menzeh 6 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée au journal Quotidien le 20/11/2021.

2021R02861FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Sakiet Edeyer à Sfax le 11/11/2021 n°21201650 quittance n°MO48081 Tarak Ben Rhouma demeurant avenue enour n°7 Sakit Edeyer Sfax a vendu à Sadok Hachicha demeurant à avenue 2 Mars 1934 route Gremda Sfax le fonds de commerce route Mahdia km6 avenue Habib Bourguiba Sfax. Toute opposition sera présentée entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T. Le même avis a été publié au journal "Essabeh" du 17/11/2021.

2021X01339FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par A.SS.P du 5/10/2021, enregistré à la recette des finances de La Marsa, le 14/10/2021, sous le n°81192 quittance 21206088, Mme Wahida Gssoumi et Mr Mohammed Gharssali ont cédé la totalité du fonds de commerce enregistré au registre de commerce, identifiant unique n°1671899 v, sis au n°2 rue El Khanssa Laawina, à Mr Abd Razak Jamaoui et Mr Fathi Sahraoui.

Les oppositions sont recevables auprès du Maître Souei Olfa à son cabinet rue Hédi Chaker centre commercial La Marsa, 20 jours au plus tard à partir de la parution de la présente au JORT délai de déchéance.

Cet avis est apparu au journal La Presse du 18/11/2021.

2021402812FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé un contrat de vente d'un fonds de commerce du 11/11/2021 enregistré à la recette des finances de Raoued sous le numéro 21204069 quittance n°M078903 a été réalisé entre Mr Abdelhak Belghith et Mr Walid Benasr concernant le local sis au 4 rue el Mourouj cité El Ghazela toute objection est adressée au bout de 21 jours au bureau de la rédactrice du contrat Maître Thouraya Houri au 3 rue de Palestine Lafayette, une copie de ce communiqué est annoncée au journal le Quotidien du 18/11/2021.

2021402819FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé daté du 12/9/2019 enregistré à la recette des finances de La Marsa sous le n°20200266 du 16/01/2020, quittance n°7733, Madame Raoudha Abess vend à la société «Syrine Deco» le fonds de commerce sis a 137 Av. Hédi Chaker Cité Riadh La Marsa à la somme de 20 Mille Dinars consigné entre les mains de la vendeuse.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le quotidien du 20 novembre 2021.

2021402825FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date 3 novembre 2021 enregistré à la recette des finances de Boumhel le 11 novembre 2021 sous le n°21203030 quittance n°50993 Monsieur Moncef El Ghoul titulaire de la CIN 07060012 demeurant au 44 bis avenue de l'environnement Hammam Chatt Ben Arous, a vendu à Monsieur Nizar Maddouri titulaire de la CIN 08507476 demeurant à l'Avenue Faycal Ben Abdelaziz, La nouvelle Médina Ben Aous, la totalité du fonds de commerce de boulangerie sis au 47 avenue de l'environnement Boumhel avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains de Maître Mahmoud Jaziri ayant sont étude au 10 rue Abou Hamed El Ghazali Immeuble les Chalets Montplaisir 1073 Tunis dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis est paru au journal Echourouk du 18 novembre 2021.

2021402826FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé dont la légalisation de signature est faite

auprès de la municipalité de Dar Alouch le 02/4/2021 est enregistré à la recette des finances de Kelibia le 6/4/2021 quittance n°M020560 Enregistrement n°21300750 Hafed Guabssi demeurant à Dar Alouch Hamam Elguhazez a loué à Imed Lahmer la totalité du fonds de commerce consistant en un local destiné salon de thé et local pour la fabrication de pizza sis à la route principale de Dar Alouch.

Les éventuelles oppositions doivent se faire entre les mains de locataire de fonds de commerce dans un délai maximum de 20 jours à compter de la date de l'apparition du présent avis au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié aux journaux«Achourouk et le Quotidien» du 19/11/2021.

2021T01110FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Syndicat des Propriétaires Essafir Médical

Borj Louzir - Ariana

Suivant PV constitutionnel daté du 13/10/2020 enregistré à la recette des finances Habib Thameur Tunis le 19/10/2021 sous le n°21802590 quittance n°046652 et déposé à la municipalité de Soukra le 6/8/2021 sous le n°2110 portant constitution du syndicat des propriétaires Essafir Médical, le comité élu du syndicat est constitué comme suit :

- Dr Slim Ayed : Président

- Dr Nadia Samet : Trésorière

- Dr Sonia Anene : Secrétaire générale.

2021T01088APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'Association : Ass. Tunisienne de Bien-être Animal

Local : Ecole Nationale de Médecine Vétérinaire, 2020 Sidi Thabet.

Bureau :

Président : Ouajdi Souilem

Secrétaire Générale : Sarrah Mbarek

Trésorier : Barhoumi Kamel

Objet : Bien-être et protection des animaux.

Objectifs :

- Support scientifique et technique dans le domaine du bien-être des animaux,

- Sensibilisation sur l'importance de la place de l'animal dans la société, la nécessité de le protéger et de lui assurer toutes les conditions indispensables à son bien-être,

- Proposition de textes réglementaires en matière de bien-être et de protection animale et ceci en parfaite coordination avec les autorités compétentes et les organisations concernées.

2021T01098APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association Nationale de la lutte contre les accidents routiers.

Locale : Etablissement de formation G+, Km 10, 1110 Tunis.

Objectifs :

- Développent la culture de la sécurité routière.

- Fournir une vision pour la réduction des risques routiers.

- Contribuer à la sensibilisation aux principes de sécurité routière.

Membres :

- Président : Jelassi Saber

- Secrétaire générale : Hmaied Soukeina

- Trésorier : Haikel Ayadi.

2021R02791APSF1

Syndic des copropriétaires de la résidence Palma

Suite au procès-verbal du 30 mai 2021, enregistré à la recette des finances Ariana le 24 août 2021 sous le numéro M041202 et reçu numéro 21802178

Et suite à l'avis municipal en date du 20 août 2021, il a été décidé la constitution du syndic, 24 rue de parc la Soukra, et la désignation des membres suivants :

Ghassen Ghozzi : Président

Achraf Ammar : Secrétaire

Houssem Ben Arfa : Trésorier

Heni Abdelwahed : Membre.

2021R02804APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association capable et actif

Siège social : 17 rue Malaisie cité jardins Kairouan 3140.

Objectif :

- Aider les groupes vulnérables à s'intégrer dans la société et les aider à développer leurs capacités intellectuelles

- Etablir des liens avec des associations et des organisations similaires ayant les mêmes objectifs à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Les membres :

Président : Sayed Sboui

Secrétaire Général : Rchid Sboui

Trésorier : Chokri Bouzidi.

2021R02824APSF1

Constitution d'un syndic

Suivant PV de l'assemblée constituante du 8/8/2021, enregistré à la recette des finances La Goulette le 29/9/2021 sous le n°21705674, quittance n°76847, et l'arrêté d'approbation de la Commune de La Goulette en date du 10/7/2021, il a été constitué un syndic de la Résidence «La Perle Blanche», sise à Avenue Bagdhad, Ain Zaghouan Nord, dont les membres sont :

Asma Bouzaouache Présidente, Afef Grich Trésorière, Emna Ben Meftah et Zeineb Dhouioui membres.

2021R02825APSF1

Constitution d'un GDA

Adresse : Sidi Zid Oued Ezit Zaghouan

Suite à l'assemblée générale ordinaire à Sidi Zid Oued Ezit au 02 mars 2021 et enregistrée à la recette des finances cité administrative Zaghouan au 19 mars 2021 sous le n°21701072 a été constitué un GDA :

Nom : GDA Sidi Zid Oued Ezit

Adresse : Sidi Zid Oued Ezit Zaghouan 1100

Les membres du GDA :

Président de conseil administratif : Salem Saadlaoui

Trésorier : Mabrouk Chabchoub

Associé : Taher Ben Ammar

Associé : Chaher Edine Ben Ammar

Associé : Ala Edine Jlassi

Associé : Selim Rayana.

2021R02862APSF1

Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 6/10/2021

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES DE L'IMMEUBLE HORYA CENTER

97, Avenue de La Liberté 1002 Tunis

Suivant PV de l'assemblée générale élective du syndic des copropriétaires réuni en date du 6 octobre 2021, enregistré à la recette des finances El Mahrajène en date du 11/11/2021, sous le n°21806364 quittance n°67841, il a été décidé de nommer le bureau syndical comme suit :

Dr. Hichem Lakhoua comme président Mr. Abdellatif Triki comme trésorier

Le président et le trésorier ont le pouvoir de signature séparée des chèques et comptes bancaires ouvert au nom du syndic.

2021402781APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat la tulipe

Suite à l'assemblée générale du syndicat de la date du 2 octobre 2021 enregistré à la recette des finances Hammam Chatt à la date du 12/11/2021 sous le numéro 21801859 Livret numéro M030630.

A été décidé d'élire :

Monsieur Hammami Badreddine entant que président de syndic au lieu de Monsieur Ezzine Abdelwaheb et Monsieur Ltaief Sofiene entant que trésorier au lieu de Madame Khammessi Rachida.

2021R02817APSF2

Syndicat de copropriétaires

Résidence EL MOSTAQBEL

Selon le P.V. de la réunion de l'Assemblée Générale élective des co-propriétaires de la Résidence El Mostaqbel, tenue en date du 11 Avril 2021, et enregistré à la recette des finances d'El Menzah 6, le 21 Avril 2021 sous le n°047521, Quittance n°21702570, et après délibération, il a été procédé à l'élection d'un nouveau Bureau Syndical des co-propriétaires composé de :

- Mr Mondher Ben Amor : Président du Bureau Syndical
- Mr Chokri Ben Salah : Membre
- Mr Hassan Chiha : Membre
- Mme Chiraz Ben Youssef : Membre
- Mme Fatma El Almi : Membre
- Mr Rejeb Makni : Membre
- Mr Badr El Merdassi : Membre.

2021402770APSF2

Changement du siège social de l'Association Sportive Féminine Hrairia

Selon le procès-verbal de l'assemblée générale du 27 décembre 2020, enregistré à la recette des finances de Sidi Hssin - Tunis le 12 novembre 2021, sous le numéro d'enregistrement 1066891 et le numéro de quittance 21703123 il a été décidé de changer le siège social de l'Association sportive féminine Hrairia au 27 rue 4494 cité Houas - Zahrouni - Tunis.

Référence de fondation 28 août 2019 sous le numéro de 7168.

2021402782APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente d'un immeuble par adjudication

Etude Maître Mourad Hmaidi

Avocat à la cour d'Appel

Rue Tahar Safar El Kef

Tel : 78.204.074

Avocat poursuivant : Maître Mourad Hmaidi Avocat à la Cour d'Appel; Identité fiscale n°1104252/b son étude sise Rue Tahar Safar El Kef.

Poursuivant : Adel Ben Mohamed Elhedi Bettaieb; journalier; résident au n°20 cité de la Liberté El Kef agissant en sa qualité de saisissant.

Poursuivie : Selma Bent Mohamed Ben Hassen Hannachi épouse Hassen Cherni. Réside au n°161 cité de la Liberté El Kef en sa qualité de saisie,

Désignation de l'immeuble saisi : il s'agit du titre foncier n°24248 El Kef situé au cité eddir ceinture Est de la zone urbaine de la ville du Kef et contient des logements d'une superficie globale de 515 m² dont 430 m² sujet du titre foncier précité; et limité comme suit :

1/ Au sud : un lot appartenant à son propriétaire Rafik Jellali.

2/ De l'est : terrain nu; 3/ au nord et 4/ à l'ouest limité par une route,

Cette propriété se compose de deux parties :

L'un d'eux est un bâtiment de deux étages, le rez-de-chaussée est d'une superficie bâtie de 190 m² et comprend un grand salon de séjour; Deux cuisines; un hall intérieure est des escaliers menant au premier étage.

Le premier étage est couvre 165 m² et il se compose de quatre (4) chambres; deux (2) salles de bain et trois (3) balcons.

Le second est un immeuble composé de logements résidentiels et un sous-sol à usage d'entrepôt d'une surface couverte de 207m² ;

La surface de l'étage inférieure couvre 206 m² alors que l'étage supérieur couvre 197 m².

Lieu et date de l'adjudication : la vente de l'immeuble par adjudication aura lieu devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef le vingt-sept du mois de décembre de l'année deux mille et vingt un (27/12/2021) à partir de 9h du matin.

Mise à prix : le prix d'ouverture de la vente est estimé à un million soixante-dix-huit mille sept cents dinars (1078. 700dt) outres les frais divers de poursuite.

Visite de l'immeuble : tous les jours de la semaine de neuf heures du matin à cinq heures du soir.

Examen du cahier des charges : il est possible de prendre communication du cahier des charges au greffe du tribunal de 1ère instance du Kef ou à l'étude de l'avocat poursuivant ci-dessus nommé.

2021T01108VEPA1

Vente aux enchères publiques

Après déduction de 40 %

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah Ariana

Tel : 71237601/98314410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B., S.A inscrite au RNE sous le n°1237/ A représentée par son D.G sise à Tunis rue Hédi Nouira.

2) Débitrice : Société ESPACE A 2, S.A, R.C : 129291998 B représentée par son PDG siège social sise au 72 Rue Habib Bourguiba - Hammamet, gouvernorat de Nabeul.

3) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, avocat à la cour de cassation, 3 rue Abderrahmane Ibn Aouf Menzah 5 Ariana. M.F 222720KAP000

4) L'immeuble mis en vente : C'est un immeuble objet du TF 543749 Nabeul dénommé "tourisme Bir Bouregba" situé à la zone touristique Hammamet sud m gouvernorat de Nabeul se compose d'un espace de loisirs de 8104 m² de 3 étages avec une salle des Fêtes et des Sports et un night club et une piscine et des magasins non exploités et un restaurant et une agence de la STB avec des parcs d'Attractions et toutes les commodités.

5) Prix de la vente : est fixé à 7.358.860.800 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixées par le tribunal le jour de l'audience.

6) Date et lieu de la vente : la vente aura lieu le lundi du matin au tribunal de 1ère instance de Grombalia le 20/12/2021 à partir de 9h.

L'immeuble peut être visité chaque jour.

2021R02832VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Boughazli Mustapha

Avocat à la cour de cassation

3 Rue Abderrahman Ibn Aouf Menzah 5 Ariana

Tél/Fax : 71.351.773 / 98 314 410

MF : 222720KAP000

1) Créancier poursuivant : S.T.B, S.A inscrite au RNE sous le n°1237/A, Représentée par son P.D.G, demeurant à Tunis rue Hédi Nuira.

2) La débitrice principale : Sté Jallouli d'entreposage frigorifique ; Sarl ; RC : 116401996 ; représentée par son gérant sise à la Route de Bejaouia Km 3 Sidi Thabet - Ariana.

3) M. Hichem Ben M'Hamed Jallouli CIN 0128918 ; gérant; sise Ferme Jallouli Sidi Thabet Ariana

4) Mme Majda B. Mohamed Saadedine Ennouri CIN 00339648 sise Ferme Jallouli Sidi Thabet Ariana

5) Avocat poursuivant : Maître Boughazli Mustapha, Avocat à la cour de cassation, 3 Rue Aberrahman Ibn Aouef Menzah 5 Ariana.

6) L'immeuble mise en vente : Ce sont des parts indivises dans l'immeuble objet T.F 195577 Tunis de 400 m² de l'ensemble de la surface de 5304m² situé à Jebel Lahmar à Tunis Gouvernorat de Tunis se compose d'un terrain nu parallèle à la route X.

7) Le prix de vente : Le prix de la vente est fixé à 324.400, 000 dt outre les dépenses de poursuites qui seront fixés le jour de l'audience.

8) Le tribunal : la vente aura lieu devant le tribunal de 1ère instance de Tunis le mardi 28 décembre 2021 à 9 h du matin.

- L'immeuble peut être visiter chaque jour Sidi Thabet.

2021R02833VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : La banque AMEN BANK, une société anonyme, en la personne de son représentant légal, son identifiant unique au registre national des entreprises, numéro M0000221, son siège social sis à Av. Mohamed V - Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : 1/ Monsieur Mohamed Wael Ben Mohamed Oukaiel Jaiet, de nationalité tunisienne, gérant de société, titulaire de la CIN numéro 05429760, domicilié au numéro 7 rue Comandant Bejaoui - Carthage - Tunis et en cas de besoin à son domicile sis au numéro 37 rue Mouaouia Iben Abi Sofiene - El Menzah cinq - Tunis (en sa qualité de débiteur principal et héritier du défunt Mohamed Oukaiel Jaiet).

2/ Monsieur Mohamed Ghazi Ben Mohamed Oukaiel Jaiet, domicilié au numéro 7 rue Comandant Mohamed Bejaoui - Carthage Dermech - Tunis (en sa qualité d'héritier du défunt Mohamed Oukaiel Jaiet).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à l'Avenue de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente est un terrain nu à vocation de construction, rectangulaire, sa façade principale ouvre sur le nord, située à distance de 80 m à l'Est de l'Avenue Hassen Hosni Abdelawaheb et plus exactement à la rue Rahma

Gammarth - la Marsa - gouvernorat de Tunis, objet du titre foncier numéro 148718 - Tunis dénommé «Melk Jaiet», dont la superficie est de 474 m², ses limites sont personnalisées sur place pour certaines à la rue susmentionnée et le reste par des biens limitrophes.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à cinq cent vingt et un mille et quatre cent dinars (521 400d 000), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience, et ce comme suit :

6/ Date et lieu de l'enchère : Le mardi correspondant au vingt et un décembre deux mille vingt et un (21/12/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Tunis à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du tribunal de première instance de Tunis ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R02845VEPA1

Vente aux enchères

Me Neggazi Jamel

Avocat

Avenue de la République - Grombalia

Matricule fiscal : 1191194/V/P/000

Tél : 72.214.173/94.553.525

1/ Le créancier demandeur de la poursuite judiciaire : Monsieur Mohamed Ali Slama, titulaire de la carte d'identité nationale numéro 01825986, tunisien, propriétaire d'un café, domicilié à Hammamet, gouvernorat de Nabeul, faisant élection de domicile en l'étude de son avocat Maître Neggazi Jamel, avocat à la cour d'appel, son étude sise à l'avenue de la République - Grombalia (en sa qualité de créancier jugé à son profit).

2/ Le débiteur assigné de la saisie : 1/ Monsieur Fehri Ben Touhami Karoui, de nationalité tunisienne, domicilié au village artisanal - Hammamet du gouvernorat de Nabeul (en sa qualité de débiteur jugé à son encontre).

3/ L'avocat chargé de la poursuite : Me. Neggazi Jamel, avocat près la cour d'appel, son étude sise à Av. de La République - Grombalia - Nabeul.

4/ Désignation du bien immobilier objet de la saisie :

Le bien immobilier objet de la vente correspond à des parts à l'indivis de 1774.174 actions, ce qui correspond 1434.834 parts du bien immobilier dénommé «Ferdaous 15» objet du titre foncier numéro 521073 Nabeul, sis à Macheikhet de Bir Bouragba - délégation de Hammamet - gouvernorat de Nabeul, situé au coin Est de la parcelle numéro 3, dont la superficie est de un Hectare treize Ares et dix Centiares (1H 13 A 10 C), qui contient 6 pieds d'oliviers, géré par le défendeur dans une superficie de 1435 parts (mètre carré) limité au Nord par la parcelle numéro 7, au Sud par l'autoroute, à l'Est par la parcelle numéro 2 et à l'Ouest par le reste de la parcelle numéro 3.

5/ Le prix d'ouverture du bien immobilier à vendre :

Le prix total est évalué à cinquante sept mille et sept cent soixante dix sept dinars et 405 millimes (57 777 d 405), sans considérer les frais de la poursuite qui seront déclarés le jour de l'audience, et ce comme suit :

6/ Date et lieu de l'enchère : Le lundi correspondant au vingt sept décembre deux mille vingt et un (27/12/2021) près l'arrondissement des ventes immobilières du tribunal de première instance de Grombalia à partir de neuf heures du matin.

7/ Conditions de visite du bien objet de la saisie :

Le bien objet de la vente peut être visité tous les jours. Afin de consulter le cahier des charges, vous pouvez contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Grombalia ou l'avocat chargé de la poursuite. Pour participer à l'enchère, il faut déposer le 1/3 du prix d'ouverture à la trésorerie générale de la Tunisie ou présenter un chèque certifié solvable ou une garantie bancaire irrévocable et charger un avocat à cet effet. Quant aux étrangers, ils doivent obtenir l'autorisation du gouverneur.

2021R02846VEPA1

Licitation d'un immeuble aux enchères publiques

Partie poursuivant : Ameur Delli, demeurant Rue Ettoumour El Jem Mahdia, titulaire de CIN n°03846516, propriétaire indivisaire.

Partie poursuite : 1/ Salem Delli, 2/ Hédi Delli, 3/ Mohsen Delli, 4/ Sadek Delli, 5/ Taher Delli, 6/ Mostapha Delli, 7/ Nefissa Delli, 8/ Youssef Delli, 9/ Kamel Delli, demeurant Rue Taieb Mehiri El Jem Mahdia et 10/ Miled Delli, demeurant avenue Hédi Cheker El Jem Mahdia. Propriétaires indivisaires.

Avocat poursuivant : Maître Abderrazak Chebbah Elbey, Avocat à la cour d'Appel, Rue de la Justice immeuble Molka Mahdia.

Immeuble mis en vente : il s'agit de la totalité de l'immeuble situé à côté de l'avenue Taieb Mehiri El Jem Mahdia connu auparavant par l'hôtel et représente actuellement un morceau de terrain de forme pervertie caractérisé par des murs de tous les côtés et comprend une du côté Est et de la rue publique un entrepôt destiné à la réparation des roues en caoutchouc de superficie 50m² à côté de lui du côté Ouest un abri de toit qui mène au reste de propriété de superficie 37m² et ouvre sur un espace filaire et sans toit de superficie 85m² suivant cet espace il y a un immeuble de deux étages : un rez-de-chaussée comprenant une entrée, trois pièces et une douche et un étage premier comprenant trois pièces et une douche surmontée d'un bâtiment non projeté qui est encore en cours d'achèvement de superficie 108m². Ce bâtiment fait suite une seconde zone médiane de 57m² de surface. A l'extrémité il y a une maison divisée en une petite salle et deux chambres

d'une superficie de 37m² tout bordé du sud Avenue Taieb Mehiri où l'entrée de l'est propriété de Ali Delli avant et maintenant Ameur Delli du nord propriété les héritiers Ajmi Heouidi de l'ouest propriété hérités Abdelhamid Bedreddine et propriété de Ali Delli et propriété des héritiers de Naceur Delli et entrepôt de Hédi Delli de superficie totale égale 374m².

Le montant d'ouverture de vente de l'immeuble : le prix est fixé par l'expert Hamdene Soua dans son expertise fait le 6/7/2021 objet d'une requête sur ordonnance éditée par le président du tribunal de premier instance de Mahdia le 23/6/2021 sous numéro 3362/2021, à quatre cent quarante-trois Mille dinars (443.000.000D) sans compter les frais et les honoraires de poursuite qui seront fixés par le tribunal le jour de l'audience.

Date et lieu de vente : la vente du bien objet de jugement de licitation aura lieu le lundi 20/12/2021 à partir de 9h du matin auprès de la chambre des ventes immobilières du tribunal de premier instance de Mahdia au palais de justice Taieb Mehiri Mahdia.

Visite du local et conditions : Tout intéressé peut visiter l'immeuble tous les jours de la semaine du 8h du matin jusqu'à 18h du soir, comme il peut prendre connaissance du cahier des charges en contactant le greffe du tribunal de Première instance de Mahdia ou le bureau de Maître Abderrazak Chebbah Elbey sis Rue de la Justice Mahdia. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et ne peuvent y prendre part que les personnes ayant consigné au moins le tiers de la mise à prix à la caisse des dépôts et des consignations, ou ayant présenté cet effet un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable, est exempté des dispositions de cet alinéa le saisissant poursuivant ainsi que le copropriétaire en cas de licitation. Pour les étranges ils ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir autorisation des autorités administratives.

2021R02855VEPA1

Vente aux enchères publiques suite à une saisie immobilière

Maître Elfahem Abdelmajid

Avocat à la cassation

Rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid

Tél : 98 235 173 - 76 626 997

If : X1371010

Le saisissant : Mohamed Cheikh Rouhou agriculteur habitant au 17 impasse Mallek Sakiet Eddeir Sfax son domicile élu est le bureau de maître Abdelmajid Elfahem situé à la rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

Le saisie : Salem Ben Mohamed Ben Mbarek Echaari agriculteur habitant au forêt noire Saida Sidi Bouzid.

Avocat poursuivant : Maître Abdelmajid Elfahem avocat à la cassation son bureau situé à la rue Ahmed Tlili Sidi Bouzid.

Immeuble saisi : parts indivises revenants au saisi Salem Ben Mohamed Ben Mbarek Echaari déterminées comme suit :

- 5415 quotes-parts de la fragmentation du total au 10830 parts de l'immeuble nommé «elbaraka 17» objet du titre foncier n°7887 Sidi Bouzid crée suite à la transformation du titre original n°2234 Sfax, à caractère agricole, n° de parcelle 01, parcelle n°106 contient des oliviers mures clôturée au kebla par la parcelle n° 450 au chark par les parcelles n°107 et 108 au garb par la parcelle n°103 au jawf par la parcelle n°105, située à imadet Saida groupe awled moussa délégation Regeb auparavant et Saida maintenant gouvernorat Sidi Bouzid, superficie totale un hectare huit ares trente centiares (01 h 08 a 30c), références de l'inscription : date 7/7/1987; dépôt : Sidi Bouzid, volume 07, numéro 762.

- La moitié (puisque la non détermination de la part avec le coindivisaire Ahmed Echaari équivaut l'égalité càd la moitié selon l'article 57 cdr) de la fragmentation du total au 22300 parts de l'immeuble nommé «souad 45».

- Objet du titre foncier n°2624 Sidi Bouzid crée suite à la transformation du titre original n°2504 Sfax à caractère agricole contient un habitat et des oliviers mures, n° de parcelle 01 parcelle n°207 située à imadet Saida groupe awled moussa délégation Regeb auparavant et Saida maintenant gouvernorat Sidi Bouzid clôturée au kebla par la parcelle n°206 au chark par un oued au garb par la route de la forêt noire au jawf par la parcelle n°208, sa superficie totale deux hectares vingt trois ares (02 h 23 a 00c), références du premier inscription : date 26/8/1999 dépôt : Sidi Bouzid, volume 23, numéro 655; références du deuxième inscription date : 7/12/1999 dépôt Sidi Bouzid volume 30, numéro 273.

- 39335 quotes-parts de la fragmentation du total au 78670 parts de l'immeuble nommé « soulef 39» objet du titre foncier n°8317 Sidi Bouzid crée suite à la transformation du titre original n°2376 Sfax n° de parcelle 01 parcelle n°383 à caractère agricole contient une terre agricole plantée par des amandiers des oliviers des grenadiers et des figues, une chambre de moteur et une puits profonde équipée par le courant électrique située à imadet Saida groupe awled moussa délégation Regeb auparavant et Saïda maintenant gouvernorat Sidi Bouzid, clôturée au kebla par une route agricole et les parcelles 378-377-122, au chark par les parcelles n°380 et 382 au garb par la route de la forêt noire au jawf par les parcelles n°398-399-400-416, sa superficie totale est sept hectares quatre vingt six ares soixante dix centiares (07 h86 a 70C), références de l'inscription : date 7/12/1999, dépôt : Sidi Bouzid, volume 30 numéro 275

- 15720 quotes-parts de la fragmentation du total au 31440 parts de l'immeuble nommé «khira10» objet du titre foncier n°002671 Sidi Bouzid crée suite à la transformation du titre original n°2504 Sfax située à imadet Saïda groupe awled moussa délégation Regeb auparavant et Saida maintenant gouvernorat Sidi Bouzid, n° de parcelles 02 (191-192) la parcelle n°191 sa superficie 16880 m² contient des oliviers mures clôturée au kebla par la parcelle n°190 au chark par la parcelle n°188 et une partie de la parcelle 190 au garb par une route agricole au jawf par une route agricole, la parcelle n°192 sa superficie 14560 m² contient des oliviers mures clôturée au kebla par une route agricole au chark par

une route agricole au garb par un oued au jawf par la parcelle n°193 et une route agricole, la superficie totale du titre est trois hectares quatorze ares quarante centiares (03 h 14 a 40c).

- références d'inscription : date 16/4/1986, dépôt Sidi Bouzid, volume 03, numéro 258.

La mise à prix : trois cents quatre milles sept cents soixante dix dinars (304.770,000 d)

Date et heure de l'adjudication et tribunal devant lequel elle aura lieu : l'adjudication aura lieu devant la chambre des saisies immobilières à la salle d'audience y réservée au tribunal de première instance de Sidi Bouzid le jeudi vingt trois décembre deux milles vingt et un (23/12/2021) à neuf heures du matin et heures suivantes

Conditions dans lesquelles l'immeuble peut être visité : l'immeuble peut être visité autant toute la semaine le jour.

2021X01324VEPA1

Vente immobilière

Maître Mouna Guesmi

Avocat auprès de la cour de cassation

13 Palace Marburg 1er étage Sfax

Poursuivant : Adel Sellami, expert comptable, sis rue Athlas Imm Elsalem 3ème étage Sfax, en qualité syndic de la faillite de Sté Imax huile, registre de com n°B170171999, sis rte Teniour km 2 n°77 Sfax.

Partie saisie : Sté Imax huile, registre de com n°B170171999, sis Rte Teniour km 2 n°77 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Mouna Guesmi, avocat à la cour de cassation, 13 place Marburg 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite : immeuble objet du titre foncier : 39391 Sfax qui représente un terrain de 38114 m² de superficie, sis rte Aguerib km 15 Essghar planté en promesses minces, comporte un bâtiment de 110m².

La mise à prix : la mise à prix de l'immeuble objet du titre foncier : 39391 Sfax est (778. 780.000 Dinars).

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le mercredi 29/12/2021 à 9h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax 2.

Affaire n°1474

La visite des locaux : Peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2021X01332VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Compagnie Internationale Arabe de Recouvrement SA, RC : B193222000, sise à 3 rue d'Hollande Tunis représentée par son directeur général domicile élue chez Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah Immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Société Dar El Kamar, SA, RC : B126721999 MF : 522677VAM000, domicile élue chez Maître Mohammed Kammoun société d'avocats LEGALYS sis à immeuble «Emeraude Palace» A2, 1 rue Lac Windermere les Berges du Lac 1053 Tunis et son siège sis à 14 rue Abou Hanifa 2ème étage la Marsa 2078 Tunis.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble objet du TF n°41363 Médenine dénommé «dar elkmar» sis à Rass Marmour Hissi Jerbi au nord du village Swihel délégation de Zarzis gouvernorat de Médenine et à 2 km du domaine maritime consistant en un terrain d'une contenance de 6262 m² sur lequel est édifiée une construction non achevée composée de 4 étages connu par "hôtel dar elkmar" délimité du coté sud par une entrée commune au long de 107.40 mètres et du coté est par le DPM au long de 79.70 mètres, du coté nord par une piste publique au long de 20.90 mètres dans une partie et les tiers au long de 64.40 mètres dans une 2ème partie et une piste publique au long de 15.45 mètres dans une 3ème partie, du côte ouest par les tiers au long de 24.75 mètres dans une partie et une piste publique au long de 32.55 mètres dans une 2ème partie et les tiers au long de 27.50 mètres dans une 3ème partie.

Rez-de-chaussée contient un café et une cuisine non achevée, il existe au coté nord une piscine délaissée, une piscine couverte un porte de transformateur électrique des 2 cotés sud et ouest et une chambre de climatisation centrale non achevée,

La superficie couverte de rez-de-chaussée est de 2752 m² et le 1er étage d'une superficie couverte de 1318 m², le 2ème étage d'une superficie couverte de 1114 et le troisième étage d'une superficie couverte de 274 m² et la piscine d'une superficie couverte de 161 m².

Mise à prix : (2.893.680.000 dt) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 20/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine,

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges. Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01334VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RC B196131991, sise à 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant

légal domicile élue chez Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Hassen Ben Mohamed el Euchi, commerçant, cin 01244730 demeurant à avenue 14 Janvier complexe arwika n°229 Sfax.

- Route de l'Aéroport km 9 elhajeb Sfax.

- Domicile élu chez maître Mohiédine Mahfoud sis à immeuble intileka 2 bloc «d» 4ème étage Sfax

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble sis à la route de l'aéroport km 9 hajeb Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 902.1 m² mesuré nord sud des deux cotés est et ouest 46.5 mètres et est ouest des 2 cotés nord sud 19.40 mètres contenant une villa composée d'un hall, une salle, une véranda, 3 chambres, un bloc sanitaire, un couloir, une entrée menant à l'entée principale.

Il est délimité du coté sud par la partie saisie, du coté est par le TF n°52392 Sfax appartenant à Hssin el Euchi, du coté ouest par Taha el Euchi et du coté nord par une entrée.

Mise à prix : (122.053.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 29/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01335VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba,

La partie saisie : Hanen Bent Ammar Ben Belguesem Ghouma épouse Abidi, CIN 05907165 demeurante à rue 1011 Bouchamma Gabès.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé "saida" objet du TF n°23354 Gabès d'une contenance de 427m² sis au lotissement approuvée rtal II région mtorech plage et précisément cité ennozha Gabès consistant en une maison non achevée située dans une zone d'habitation équipée en eau potable, électricité, l 'ONAS, des routes enrobés. L'immeuble est caractérisé par son emplacement en face de la mer.

L'immeuble est délimité de coté est par la parcelle n°10, du coté nord par la parcelle n°13, du coté ouest par une route publique et du coté sud par la parcelle n°14. L'immeuble est composé d'un seule étage d'une superficie couverte de 183 m² contient un garage, une salle de séjour, une salle de réception, 3 chambres, une cuisine, 2 salles d'eau dont l'une est non équipée.

Mise à prix : (342.950.000) frais en sus.

La date et lieu de la vente : le 27/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Gabès.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Gabès où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01336VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba,

La partie saisie : Hédi Ben Mohamed Ben Mabrouk Bouhouch, CIN 11002734 sis à cité elmostakbal bir Ali Ben Khlifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

Les parts indivises soient 472,92 parts dans l'immeuble dénommé "essaada" objet du TF n°3650 Sfax consistant en un terrain d'une contenance de 38163 m² sis à la délégation de bir Ali ben khlifa gouvernorat de Sfax, les parts revenant au débiteur saisi consiste en un terrain clôturé situé au coté ouest au milieu d'une cité d'une contenance de 510 m² sur le quel est édifiée une maison d'une superficie couverte de 164 m² et au coté nord est un garage d'une superficie couverte de 26 m², délimité du coté est par une clôture de 22.35 mètres de largeur, de coté ouest par une clôture du 21.80 mètres de largeur, du coté nord sud par une clôture de 22,75 mètres de largeur et du coté sud pat une clôture de 23.10 mètres de largeur.

L'état de la maison est très moyen, elle est non achevée et située à 50 mètres de la ceinture du coté nord et 250 mètres du coté ouest.

Mise à prix : (36.984,600) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 29/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax 2.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine,

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01337VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Mohamed Ben Mohamed Jaraya, CIN 01131903, commerçant, demeurant à n°51 rue Khaled Iben Walid Gremda Sfax 2

2/ Rue Mohammed Hédi Kfacha Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage. Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «saadoun» objet du TF n°42650 Sfax sis à la rue de marché central dérivé de l'avenue Habib Bourguiba consistant en un terrain situé dans une zone immeuble Z c délimité du coté sud par Ghomrasni, du coté est par rue marché central, du coté ouest par société SOTAS et du coté nord par Taktak.

L'immeuble consistant en un terrain clôturé d'une contenance de 498 m² sur lequel est édifié des constructions dont le toit une partie en béton et une partie en charpente.

Les constructions couvertes en charpente contiennent quatre parties :

La 1ère partie d'une superficie couverte de 57 m² situé au coté nord est de l'immeuble elle contient une grande salle et un dépôt exploité comme un point de vente.

La 2ème partie d'une superficie couverte de 48 m² contient 3 dépôts situés au coté nord.

La 3ème partie d'une superficie couverte de 89 m² contient 2 dépôts.

La 4ème partie d'une superficie couverte de 114 m² contient 3 dépôts et une salle d'eau.

Les constructions couvertes en charpente d'une superficie couverte de 56 m² contient un dépôt au coté ouest de l'immeuble d'une superficie couverte de 9m², un dépôt de 21 m² au coté sud ouest et un dépôt de 26m² adjacent au coté nord de la 3ème partie.

L'immeuble est équipé en eau potable et en électricité, il est délaissé et en mauvais état à l'exception de la 1ère partie.

Mise à prix : (612.000.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 20/12/2021 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2021X01338VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie :

- Slaheddine Ben Salem Rmida CIN n°07056304, domicile élu auprès de son avocat maître Fakher Belguith 17 rue de Marseille à Tunis

- Imen Bent Abdelaziz Saadaoui épouse Slaheddine Rmida CIN n°08705045 demeurant à la Nouvelle Médina 3 résidence El Mostakbal appt 2-2, Ben Arous

Descriptif de l'immeuble : un lot de terrain sis au 17 rue Venezuela cité Bali à la nouvelle Médina à Ben Arous d'une superficie de 220 m² représentant les 220 parts indivises du TF 54701 Ben Arous.

La mise à prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de cinquante deux mille huit cent dinars (52800,000 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 16/12/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2021402822VEPA1

Vente immobilière aux enchères publiques

Réduction de 40%

Maître Nizar Snoussi

Avocat à la cour d'appel

7 Rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis

Partie saisissante : la Banque Internationale Arabe de Tunisie «BIAT» en la personne de son

représentant légal, SA élisant domicile au cabinet de son avocat maître Nizar Snoussi, avocat dont le cabinet est au 7 rue Chott Erromene - Montplaisir Tunis, MF n°1148045K.

Partie saisie :

Société du Développement Agricole Réuni «CODAR» Sarl, RC n°B151821999 dont le siège est à Tunis 62 avenue de Carthage et son domicile élu est chez son avocat Maître Sami Frikha au 11 rue Azzouz Rebaii à El Manar 3 Tunis.

Descriptif de l'Immeuble :

Il s'agit du titre foncier 40627 Ben Arous dénommé «Jbel Edh-hab» sis à Khelidia en bordure sud de la route n°565 à 1 km de Khlidia et à 300 m du croisement vers la route menant à Naassen et Mhamdia.

La superficie est 54522 m² et contient des oliviers récemment enlevés, l'immeuble fait partie de la zone d'intervention de l'Agence Foncière Agricole.

La mise prix :

La mise à prix a été fixée à la somme de quatre cent cinquante deux mille cent cinquante huit dinars 547 Millimes (452158,577 DT) à majorer des frais et débours qui seront arrêtés le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente :

La vente aura lieu le jeudi 16/12/2021 à 9 heures du matin et heures suivantes au siège du tribunal de 1ère instance de Ben Arous (chambre des ventes immobilières) situé au palais de justice à Chouchet Radés.

Visite et conditions de participation :

La visite aura lieu à l'adresse de l'immeuble aux heures du travail et sans conditions précises.

La consultation du cahier des charges se fait auprès du greffier de la chambre des ventes immobilière de Ben Arous ou au cabinet de l'avocat poursuivant. Ne peut participer aux enchères que celui qui a commis un avocat et a consigné le 1/3 du montant de la mise à prix, les étrangers doivent en plus produire l'autorisation préalable de monsieur le gouverneur de Tunis.

2021402823VEPA1

Avis aux créanciers

Avis de distribution

Par décision du juge chargé de la distribution des deniers du tribunal de 1ère instance de Ben Arous qui annonce qu'il aura une distribution de la somme de 31.121.428 dt consigné à la recette des finances Avenue de Bab Benat à Tunis en date 11-3-2021 suivant reçu n°M008610 et le certificat de consignation n°2100402 W et suite à la requête rédigé par Maître Mustapha Boughazli (M.F N° 222720KAP000) au nom de la S.T.B contre la société des TRAVAUX et ENGEERING TUNISIENNE propriétaire du véhicule vendu R.C 11505202 B sise à Résidence Kahia Immeuble Kahia 2 Appt RDC Chouchat Radés et a été enrôlé sous le n°220/2021.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021R02834VEPA2

Avis de distribution

Par décision de Mme Samah Karoud la juge chargée de la distribution des deniers et à la décision de la Présidente du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 11/10/2021 qui annonce qu'il aura une distribution de la somme de 100.138.500 dt consigné à la recette des finances Avenue Taieb Mehiri à Nabeul en date 19-4-2021 suivant reçu n°M031422 et le certificat de consignation N.4/2021 de la trésorerie régionale de Nabeul en date du 1/6/2021 et suite à la requête rédige par Maître Mustapha Boughazli (M.F : N°222720KAP000) au nom de la S.T.B contre M. Hichem Dahane. CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim - Nabeul et a été enrôlé sous le n°49.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les 30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres de créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021R02835VEPA2

Avis de distribution

Par décision de Mme Samah Karoud la juge chargée de la distribution des deniers et à la décision de la Présidente du tribunal de 1ère instance de Nabeul en date du 11/10/2021 qui annonce qu'il aura une distribution de la somme de 205.299.100 dt consigné à la recette des finances Avenue Taieb Mehiri à Nabeul en date 19-4-2021 suivant reçu n°M031420 et le certificat de consignation N.5/2021 de la Trésorerie Régionale de Nabeul en date du 1/6/2021 et suite à la requête rédige par Maître Mustapha Boughazli (M.F N°222720KAP000) au nom de la S.T.B contre M. Hichem Dahane CIN 01657529 demeurant rue Mongi Slim Nabeul et a été enrôlé sous le n°50.

En conséquence tout créancier éventuel doit produire ses titres de créance au greffe du tribunal dans les

30 jours à partir de la publication du présent avis sous peine de forclusion l'article 468 du CPCC stipule : «Dans les trente jours de la publication au journal officiel de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée, tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit, à peine de forclusion, produire ses titres d créance au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant. Cette demande énoncera les causes de préférence de la créance, s'il y a lieu.

Les dispositions du présent article doivent, à peine de nullité être rappelées dans les avis, insertion et sommation prévus aux deux articles précédents».

2021R02836VEPA2

Avis

Par jugement réfère du tribunal de 1ère instance de Grombalia n°56806 du 26/10/2021 Monsieur Limam Ramy a été nommé mandataire judiciaire de la Société CAP BON IRRIGATION SARL domiciliée à Menzel Bouzelfa M.F : 20785/G/A/M/000 pour la diriger l'administrer en attendant que la justice décide la dissolution de la dite société.

2021R02847VEPA2

STE WIRNET SPECIAL CABLE S.A

MF : 1107405N

RC : B24104722009

Suivant décision du tribunal de 1ère instance de Tunis, il a été décidé de nommer Monsieur Sahbi Siguani en tant que liquidateur de la société WIRNET SPECIAL CABLE sa, au lieu de Monsieur Chokri El Hani.

Bureau de liquidation : 86 avenue Habib Bourguiba Ariana 1er étage Bureau G 1 Tél : 95.656.666

2021402815VEPA2

Nomination d'un liquidateur d'une succession

En vertu d'une ordonnance sur requête rendue par Monsieur le premier vice Président du Tribunal de Première Instance de Tunis en date du 19/10/2021 sous le n°77494, Monsieur Rabeh Ben Amor, est nommé en qualité de liquidateur sur toute la succession du défunt L'Akdher Ben Mohamed Saleh Ben Mohamed Mejri, et ce pour procéder à l'inventaire, la gestion et le partage des biens de la succession entre les héritiers et la nomination de Mme Nour El Houda Aouinet juge-commissaire.

Toute personne intéressée pourra s'adresser au liquidateur à la succession à son bureau sis au 08 Rue de Koweït 2ème étage Bureau n°10 Lafayette Tunis - Tel 92.581.399 /71.830.092.

2021402824VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Gestion du Complexe

Industriel & Technologique de Médenine

S.A au capital de 3.700.000 dinars

Siège social : Route de Gabès Km 03 Médenine

RC : B2058002011

MF : 1193052/P/A/M

CNSS : N°322479-51

Messieurs les actionnaires de la Société de Gestion du Complexe Industriel et Technologique de Médenine sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire le 16 décembre 2021 à 10h au Centre de Loisirs Palma à Djerba à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'activité de la société au titre de l'exercice 2020.

2- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de la société arrêtés au 31 décembre 2020.

4- Approbation des conventions prévues par l'article 200 du Code des Sociétés Commerciales.

5- Fixation du montant des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020.

6- Quitus aux administrateurs pour leur gestion relative à l'exercice 2020.

Tous les documents nécessaires permettant aux actionnaires de se prononcer sont mis à leur disposition à partir du 1 décembre 2021 au siège social de la société.

2021R02827SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 8.800.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à 12h à la clinique Méditerranéenne au 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Annulation de l'augmentation du capital décidée lors de l'AGE du 19 Août 2020.

2. Augmentation de capital à hauteur du montant versé sur l'augmentation de capital annulée

3. Modification corrélative des statuts.

2021R02843SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société La Méditerranéenne de Santé

SA au capital de 8.800.000 dinars

Identifiant unique : 1360390P

Siège social : 37 Avenue Habib Bourguiba - Soukra

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à 10h à la clinique Méditerranéenne, 37 Av Habib Bourguiba - La Soukra, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Entériner le retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport d'activité relatif à l'exercice 2019

3. Lecture des états financiers relatifs à l'exercice 2019

4. Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

5. Approbation du rapport d'activité 2019

6. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2019

7. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019

8. Affectation des résultats de l'exercice 2019

9. Quitus aux administrateurs au titre de leur gestion de l'exercice 2019

10. Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2019

11. Nomination des Administrateurs pour un mandat couvrant 2020/2021/2022

12. Nomination du commissaire aux comptes pour un mandat couvrant 2020/2021/2022.

2021R02844SANB3

Convocation à l'AGO

OVO GIDKY TUNISIE - SA

Les actionnaires de la Société Ovo gidky Tunisie sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui sera tenue le mardi 14 décembre 2021 à respectivement 9h, au siège social sis à l'unité industrielle située au lot n°8 de la citée El Saada El Mhamdia Ben Arous, Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1. Autorisation de dépassement des délais impartis pour la tenue de l'assemblée annuelle de l'exercice 2020

2. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration sur l'exercice clos au 31/12/2020.

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020

4. Approbation des états financiers de l'exercice clos au 31/12/2020.

5. Approbation des conventions réglementées prévues par l'article 200 (nouveau) du code des sociétés commerciales.

6. Quitus aux membres du conseil d'administration.

7. Acceptation de la démission d'un administrateur

8. Nomination du nouveau membre du conseil d'administration

9. Application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

10. Pouvoirs pour formalités.

La société met à leur disposition au siège social de la société tous les documents requis par la loi.

2021R02853SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

L'Ecole Supérieure Privée Ingénierie et de Technologies ESPRIT

Société anonyme

Capital social : 2.000.000 dinars

Siège social : 18, Rue de l'Usine, Zone Industrielle Charguia 2

Identifiant Unique : 0830823 C

Messieurs les actionnaires de l'Ecole Supérieure Privée d'Ingénierie et de Technologies (ESPRIT), sont invités en assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le mercredi 15 décembre 2021 à 10 heures au local de l'Ecole sis à la Zone Industrielle Chotrana Pole Technologique à l'effet de délibérer sur les points suivants :

- Affectation des résultats reportés au 31/8/2020.

2021R02869SANB3

Convocation

Société Sopem-sud

S.A. au capital de 1700 mille dinars

M.F : 0603810F

Route Ras Jdir km Ben Guerdane

Les actionnaires majoritaires de Sopemsud convoquent l'assemblée générale ordinaire à se réunir le lundi 16/12/2021 à l'hôtel Essaraya Ben Guerdane pour se délibérer sur l'ordre de jour suivant :

- La composition de conseil de l'administration.

- Le plan de travail du conseil de l'administration.

- Questions diverses.

2021402835SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire exercice 2020

Mutuelle Assurance de l'Enseignement «M.A.E»

Complexe El Mechtel Avenue Ouled Haffouz - B.P 61 Bab El Khadhra 1075 Tunis

Identifiant unique : 14225PPM000

Mesdames, Messieurs les Délégués des groupements des sociétaires de la Mutuelle Assurance de l'Enseignement - M.A.E sont invités à assister aux travaux de l'assemblée générale ordinaire (Exercice 2020) qui se tiendra le dimanche 19 décembre 2021 à 9H à l'Hôtel Ramada Plaza Gammarth à Tunis A défaut de quorum, l'assemblée générale ordinaire aura lieu après une heure le même jour et au même endroit quel que soit le nombre des présents et ce, pour délibérer sur les points suivants inscrits à l'ordre du jour :

1) Lecture et approbation du rapport du Conseil d'Administration pour l'exercice 2020.

2) Lecture et approbation du rapport des commissaires aux comptes relatif au même exercice.

3) Approbation des états financiers de l'exercice 2020 et affectation des résultats du bilan.

4) Quitus aux administrateurs.

5) Délibération sur les états financiers de l'exercice 2016.

6) Création d'un Comité d'éthique des adhérents de la MAE.

7) Etablir les procédures exécutives pour l'application la décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 4 octobre 2020 relative à la création de la fondation MAE.

Observations :

- La présentation de la convocation individuelle et de la carte d'identité nationale est obligatoire avant l'entrée à la salle de la réunion.

- En cas d'empêchement un délégué peut mandater un autre délégué pour le représenter. Ce mandat doit être déposé et enregistré au siège social de la société 15 jours au moins avant la date de tenue de l'assemblée générale, faute de quoi il sera considéré comme nul. Un délégué ne peut disposer de plus d'un mandat.

2021R02866SODB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Arrêtée au 31 décembre 2020

A L'hôtel Laico Avenue Mohamed V - Tunis le lundi 20 décembre 2021

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SEMENCES

La Société Mutuelle Centrale de Semences «COSEM» invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 20 décembre 2021 à 10h à «l'Hôtel Laico Avenue Mohamed V - Tunis »pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du Rapport d'Activité du Conseil d'Administration relatif à la récolte 2020 arrêté au 31 décembre 2020,

2- Lecture des Rapports Général et Spécial du Commissaire aux Comptes de la récolte 2020 arrêtés au 31 décembre 2020,

3- Approbation du rapport morale et financier de la récolte 2020 arrêtés au 31 décembre 2020,

4- Affectation du Résultat de la récolte 2020 arrêtés au 31 décembre 2020,

5- Quitus aux Administrateurs pour la récolte 2020,

6- Actualisation du capital social et de la liste des adhérents de la société de la récolte 2020.

2021R02867SODB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Arrêtée au 31 décembre 2020

A L'hôtel Laico Avenue Mohamed V - Tunis le lundi 20 décembre 2021

SOCIETE MUTUELLE CENTRALE DE SEMENCES

La Société Mutuelle Centrale de Semences «COSEM» invite tous ses adhérents à assister à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le lundi 20 décembre 2021 à 12h du matin à «l'hôtel Laico Avenue Mohamed V - Tunis» pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen de la situation juridique de la société conformément aux dispositions de l'article 47 de la loi des sociétés mutuelles des services agricoles et de l'article 52 des statuts de la société.

- Arrêter l'enregistrement et la comptabilisation des frais financiers issus des anciens avals non payés de l'Office des Céréales.

- Demande de rééchelonnement des annuités restantes des crédits de la nouvelle station de semences de la Tebourba auprès de la Banque Nationale Agricole.

- Réévaluation de la valeur comptable des actifs immobilisés de la société.

- Transformer la participation financière des adhérents dans la réalisation de la nouvelle station de semences en parts sociales.

2021R02868SODB3

Assemblée générale ordinaire

SOCIETE MUTUELLE DE SERVICES DE PECHE TABARKA

Société au capital de 9 340 DT

Siège social : Port de Pêche Tabarka

MF : 038097 D

RC : B1146251997

CNSS : 93072/49

Le Conseil d'administration de la Société Mutuelle de Services de Pêche TABARKA informe les Adhérents de la Société que la réunion de l'assemblée générale ordinaire aura lieu le mardi 7 décembre 2021 à 10 heures du matin à l'hôtel TROPICA Tabarka, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation des rapports du Conseil d'Administration sur l'exercice 2020.

2. Lecture et approbation des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2020.

3. Approbation des états financiers de l'exercice 2020.

4. Quitus aux Administrateurs de l'exercice 2020.

5. Affectation des résultats de l'exercice 2020.

6. Mise à jour des membres du conseil d'administration et de la liste des adhérents.

7. Fourniture d'une avance aux adhérents pour réparer leurs bateaux.

8. Renouvellement de la mission du commissaire aux comptes pour les exercices 2020, 2021 et 2022.

2021402816SODB3

DIVERS

Avis au public

Mission liquidation

M. Mourad Jridi déclare avoir déposé une demande de mise à jour auprès du tribunal immobilier de Tunis sous le n°64563 en vue d'inscrire un contrat de ventre en date du 19/11/1961 délivré par M. Abdelhak Ben Yahia Ben Mohamed en sa qualité de liquidateur du Habous Sidi Yahia Slimani en vertu de la mission de liquidation délivrée par M. le gouverneur de Tunis en date du 7/12/1960. Ledit Habous a été dissous en vertu de la décision n°766 rendue par la commission régionale de liquidation des Habous de Tunis en date du 20/9/1960.

Le susnommé déclare, également, ne pas avoir obtenir une copie règlementaire de la mission de liquidation et demande à toute personne ayant droit relevant de la mission de liquidation ou à déposer une action en justice de déposer sa contestation auprès tribunal dans un délai n'excèdent pas trente jours à compter de la date de publication du présent.

2021T01103DIVD2

Jugement de tutelle

Le tribunal jugeant en premier ressort, prononce la nomination du demandeur : Mouldi Ben Mahmoud Ben Mohamed Benncib, né le 21 avril 1966, tuteur de son frère : Abdelwaheb Ben Mahmoud Ben Mohamed Benncib, condamné d'emprisonnement de 12 ans, en vue de s'occuper de ses affaires, et d'administrer ses biens, le représenter par devant ce que de droit, agir dans son intérêt sans préjudice, et conformément à la loi, à l'exception des droits exclusivement personnels, qui doit faire l'objet d'une autorisation de la justice et laisse les dépenses à la charge du demandeur.

2021R02826DIVD2

Perte de titre de propriété

Monsieur Achraf Ben Fathi Ben Hédi Haddar déclare avoir perdu son titre de propriété d'un terrain dont la surface est de 6 pieds d'oliviers situé à route Ain km 23 "sallaa" Sfax.

Et il veut en extraire un autre au lieu du titre perdu, aucune réclamation ne sera acceptée auprès du notaire Bouaziz Abdlmajid dans son bureau rue des notaires Rahbet Remed n°12 Sfax après un délai de 30 jours.

2021X01330DIVD2

Avis

Mme Houda Ben Chhida et ses deux filles Dounya et Doursaf filles Abdesselem Ben Arfa annoncent avoir perdu son titre de propriété d'un terrain d'une superficie de 26 Margea située à la route de Gremda klm 17 Sfax, est perdu ils veulent extraire un autre titre au lieu du perdu aucune contestation ne sera acceptée chez le notaire Ketata Moncef siégeant à l'avenue 5 décembre n°14 Sfax Médina dans un délai de 30 jours.

2021X01333DIVD2

Avis

Monsieur Amir Kouni annonce qu'il possède un terrain de 387.75 mètres carrés et le un quart indivis d'un terrain de 472.30 mètres carrés situé à la route de Tunis Km 8 Sakiet Ezite Sfax provenant par l'acte d'achat qui était fait le 3 novembre 2020 enregistré à Sakiet Edayer le 9 décembre 2020 n°M049365 et M049363 rédigé par les deux notaires Mounir Dammak et Sameh Jarraya, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale.

Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01344DIVD2

Avis

Monsieur Mohamed Kamoun annonce qu'il possède la moitié indivise d'un terrain place de 29 oliviers situé à la route de Mahdia Km 13 provenant par l'acte d'achat qui était fait le 12 mai 1990 enregistré à Sfax le 22 mai 1990 n°2188 rédigé par les deux notaires Lotfi Mziou et Kais Karai, il a perdu l'acte de possession et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au notaire Dammak Mounir sise à Sakiet Eddeir Sfax et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2021X01345DIVD2

Perte de sanad

Je soussigné Tijani Ahmed Ben Aissa, cin n°01453216 résident El Alia Bizerte que j'ai déclaré par un certificat de perte n°98 délivré du centre de la garde nationale El Alia n°804 le 10/11/2021.

J'annonce la perte de sanad n°07/74782 objet du titre foncier 36996 Bizerte.

Cette annonce a été publiée dans le Journal «le Quotidien» le 18/11/2021.

2021402798DIVD2